

SOLIDARITE AVEC LES SECRETAIRES MEDICALES DE L'HOPITAL JOSEPH DUCUING EN GREVE

Les travailleuses et travailleurs de la santé de la CNT-AIT appellent à soutenir les secrétaires médicales de l'Hôpital Ducuing qui ont décidé de se mettre en grève pour leur dignité. Elles se battent pour que leur salaire soit payé au niveau du SMIC, comme cela est exigé à la fois par la loi et par leur convention collective¹

Cette situation perdure depuis des années. On se demande comment ce fait a pu passer inaperçu des syndicats, qui sont historiquement liés à la gestion de cet établissement, créé en 1944 par les réfugiés espagnols antifranquistes - dont la militante de la CNT-AIT la Docteure Amparo Poch y Gason - sur un mode coopératif.

La direction de l'hôpital, à laquelle sont associés des syndicats, refuse de les augmenter (on parle ici d'une centaine de centaines d'euros par mois, soit moins de 15 000 euros par mois pour les 60 secrétaires, sur un budget de l'hôpital de plus de 55 millions !!!) au motif que si l'hôpital les augmentait il serait obligé d'augmenter tous les salaires, et qu'il n'en a pas les moyens. Elles sont donc sacrifiées pour maintenir la hiérarchie des salaires ! Mais dans la chaîne de soin, nous sommes toutes et tous essentielles ! Il n'y a aucune raison de maintenir cette hiérarchie, si ce n'est une discrimination élitiste.

Les secrétaires médicales ont donc décidé de ne plus attendre et de se mettre en grève, n'écouter pas ceux qui à gauche leur disaient d'attendre après le 7 juillet pour entamer leur mouvement, promettant que une fois la gauche au pouvoir tous les problèmes, notamment de salaires, allaient se régler. Le bal des faux culs n'est d'ailleurs pas réservé à un camp politicien particulier, car tous les candidats aux élections de tous bords viennent à l'hôpital pour assurer que si on vote pour eux, ils auront la baguette magique miraculeuse.

Mais les secrétaires médicales savent surtout que c'est dans leur unité et dans leur lutte que résident les clés de la victoire, pour qu'enfin leur dignité leur soit rendue.

C'est pourquoi, nous, travailleuses et travailleurs de la santé de la CNT-AIT les assurons de notre plein et entier soutien et appelons l'ensemble des travailleuses et travailleurs du secteur de la santé, mais au-delà l'ensemble de la population à se solidariser avec la grève des secrétaires médicales de l'Hôpital Ducuing.

La lutte pour la dignité de l'une d'entre nous est la lutte pour la dignité de tous !

Contre la précarité, Pour nos salaires ! Solidarité avec les grévistes de Ducuing ! Vive la grève générale !

santé-social@cnt-ait.info

Grève des secrétaires médicales de l'hôpital Joseph Ducuing Rejoignez-nous pour soutenir nos revendications !

Pourquoi nous nous mobilisons :

Les secrétaires médicales de l'hôpital Joseph Ducuing perçoivent actuellement un salaire de base inférieur au SMIC. Nous exigeons une rémunération juste et équitable pour notre travail essentiel.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix et obtenir des conditions de travail dignes !

Nous sommes une quarantaine de secrétaires médicales de l'hôpital Joseph Ducuing. Nous sommes les piliers entre les patients et services médicaux, assurant la fluidité de la prise en charge médicale chaque jour. Bien que nous soyons des éléments clés du secteur de la santé, nous sommes malheureusement sous-payées et même en dessous du salaire minimum – le smic. Dans un service essentiel comme le nôtre, une rémunération juste est essentielle pour garder des employés dévoués et captifs. On estime, par exemple, que plus de 40% des secrétaires médicales sont mal payées en France (source: Cabinet d'études économiques). C'est maintenant que cela doit changer. Nous demandons donc à l'hôpital Joseph Ducuing de reconsidérer et de revaloriser nos salaires pour assurer un équilibre important entre notre contribution vitale et la récompense financière que nous recevons

Cagnotte solidaire

<https://www.leetchi.com/fr/c/secretaires-medicales-joseph-ducuing-3563715>

Cette cagnotte sera divisée entre la quarantaine de secrétaires que nous sommes pour pallier au manque de salaire que nous subissons depuis le début de la grève.

¹ Article 08.02 du chapitre 4, titre 8 de la convention collective des Etablissements Privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951

**Article 0802 du chapitre 4, titre 8 de la convention collective des
Etablissements Privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but
non lucratif du 31 octobre 1951
(convention étendue par arrêté du 27 février 1961)**

08.02 - SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL

Un salaire minimum conventionnel est garanti à l'ensemble des personnels relevant de la convention collective nationale du 31 octobre 1951. Ce salaire minimum conventionnel est déterminé en prenant en considération l'ensemble des éléments de rémunération perçus par le salarié en contrepartie ou à l'occasion du travail au sens des dispositions légales et jurisprudentielles.

Le salaire minimum conventionnel déterminé comme indiqué ci-dessus ne peut être inférieur au smic étant précisé que la prime d'ancienneté n'est pas prise en compte dans cette appréciation.

Signataires : Fédération patronale (FEHAP), CGT, CFDT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC